Université de Paris

COMMISSION RECHERCHE DE LA FACULTE SOCIETES ET HUMANITES

Délibération Fac SH n°2019-13

La commission Recherche de la Faculté Sociétés et Humanités, réunie le 6 novembre 2019 à 9h30, sur convocation du doyen d'âge des membres élus de la commission Recherche de la Faculté Sociétés et Humanités adressée le 24 octobre 2019,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université, et plus particulièrement les articles 21 et suivants, 32 et le titre VI, article V ;

Point de l'ordre du jour : élection, par et sur propositions des membres élus de la commission Recherche, du.de la représentant.e à la commission Recherche de la Faculté des Sciences

Après en avoir délibéré,

ELIT Monsieur Mathieu ARNOUX pour siéger à la commission Recherche de la Faculté des Sciences

Décompte des voix

Présents ou représentés	:	**20**
Quorum	:	**13**
Votants	:	**20**
Votes exprimés	:	**20**
Pour	:	**20**

Fait à Paris, le 06/11/2019

Le doyen d'âge

Mathieu ARNOUX

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du doyen d'âge des membres élus du conseil de faculté de la faculté Sociétés Humanités et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations de la direction des affaires juridiques	Affiché le : 08 NOV. 2019 Transmis au recteur le : 08 NOV. 2019